

COVID-19 : Mesures prises au CPAS jusqu'à nouvel ordre

Les permanences sociales

C'est toujours le lundi et le mercredi de 9h à 11h

Changement : on demande aux citoyens de prendre rendez-vous en téléphonant au 080/68.44.51

Si vous n'avez pas besoin de voir les assistantes sociales, vous pouvez toujours leur téléphoner.

La distribution des vivres

C'est toujours le mardi, le mercredi, le jeudi et le vendredi à 9h

Changement : on demande aux citoyens d'attendre à l'extérieur du CPAS

Le livreur viendra chercher une personne à la fois

Rappel des mesures d'hygiène de base

- se laver les mains avec du savon
- utiliser des mouchoirs en papier à jeter dans une poubelle fermée
- toussez et éternuez dans son coude
- éviter les contacts rapprochés : Gardez des distances interpersonnelles
- éviter de serrer la main ou d'embrasser votre interlocuteur

Pensez à protéger les personnes à risques

Les personnes âgées de plus de 65 ans, les personnes diabétiques, présentant des maladies cardiaques, pulmonaires ou rénales, les bébés, les femmes enceintes, les personnes affaiblies

Si vous êtes malade alors il ne faut pas vous présenter au CPAS ou tout autre lieu public !

Nos services se tiennent à votre disposition par téléphone au 080/68.44.51

Un petit effort de chacun pendant quelques semaines pour vous protéger et protéger les gens que vous aimez 😊